
SÉANCE SPÉCIALE DU 24 JUILLET 2008

À une séance spéciale tenue le 24 juillet 2008, à 18 h 15, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

La greffière adjointe atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal
- 3- Approbation du procès-verbal du 21 juillet 2008
- 4- Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2008-112 sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 5- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 6- Période d'intervention des membres du conseil
- 7- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1574, point no 1, séance spéciale du 24 juillet 2008
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 juillet 2008 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Point no 2, séance spéciale du 24 juillet 2008
RÉFÉRENCE :

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance spéciale du 21 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUILLET 2008

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1575, point no 3, séance spéciale du 24 juillet 2008
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 21 juillet 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance suivante :

- Séance spéciale du 21 juillet 2008.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-112 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1576, point no 4, séance spéciale du 24 juillet 2008
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2008-112

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Ville, notamment par les articles 148.0.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le projet de règlement soumis au conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption d'un tel règlement a été dûment donné;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'adopter un règlement pour régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2008-112 sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 5, séance spéciale du 24 juillet 2008

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



6- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 6, séance spéciale du 24 juillet 2008



7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1577, point no 7, séance spéciale du 24 juillet 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 24^e jour du mois de juillet 2008 à 18 h 47 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Me Marcel Corriveau, maire

Me Caroline Nadeau, greffière adjointe